

Département de l'Arrondissement de Bourg en Bresse Canton de Pont de Veyle

MAIRIE DE LAIZ

Séance du 20 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Excusé(e)s: 0 Présents: 11 Votants: 11 Pouvoir: 0 L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre et à 20 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire

Etaient présents: M. ZANCANARO, Mme SIRI Sylvie, M. BODIN Jean-Claude, M. SCHAUVING Sébastien, M. BLOUZARD Robert, Mme GAULIN-POIZAT Isabelle, M. DESPLANCHES Fabrice, Mme MARECHAL Annie, M. BOUCHOUX Gilbert, Mme BERNOLLIN Catherine, Mme GUYOT Annie

<u>Etaient excusé(e)s</u>: -

Secrétaire de séance : Mme MARECHAL Annie

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2018

DÉLIBÉRATIONS

N° 18-63 DECISION MODIFICATIVE N°3- BUDGET M14

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de prendre la décision modificative ci-dessous.

Tableau récapitulatif	Total Budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total Budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	465 352,69 €	- €	16 800,00 €	482 152,69 €
Total général des recettes d'investissement (1)	465 352,69 €	- €	16 800,00 €	482 152,69 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	868 990,42 €	- 1800,00€	16 800,00 €	883 990,42 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	868 990,42 €	- €	15 000,00 €	883 990,42 €

⁽¹⁾ Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

Annule et remplace les arrêtés N° 18-57 - N° 18-61 et N° 18-62

N° 18-64: TARIF REPAS CCAS

Comme chaque année, le CCAS organise un repas à destination des aînés.

Cette année le repas a eu lieu le dimanche 25 novembre 2018.

Ce repas est offert aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Les personnes de plus de 75 ans ne pouvant pas se rendre à ce repas pour raison de santé reçoivent un colis. Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif du repas pour les invités.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil municipal, DECIDE de fixer à 18.00 € le prix du repas pour les invités à compter de l'année 2018.

N° 18-65 DECISION MODIFICATIVE N°3- BUDGET M49

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de prendre la décision modificative ci-dessous.

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	204 128,10 €	- 23 600,00 €	23 600,00 €	204 128,10 €
Total général des recettes d'investissement (1)	226 164,60 €			226 164,60 €
Total général des dépenses d'exploitation (1)	185 869,90 €			185 869,90 €
Total général des recettes d'exploitation (1)	185 869,90 €			185 869,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

N° 18-66 DECISION MODIFICATIVE N°4- BUDGET M14

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de prendre la décision modificative ci-dessous.

FONTIONNEMENT					
Désignation	DEPENSES		RECETTES		
	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses	
Compte 6531 châp 011	40,00€				
Compte 6332 châp 012		40,00€			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

N° 18-67 DECISION MODIFICATIVE N°5- BUDGET M14

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de prendre la décision modificative ci-dessous.

	FONTIONNEMENT				
Désignation	DEPENSES		RECETTES		
Compte 022 Dépenses	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses	
imprévues Compte 6411 Personnel titulaire	15000.00 €	15000.00 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

Annule et remplace la délibération N° 18-66

DIVERS:

Monsieur SHAUVING Sébastien fait le point sur les différents travaux en cours :

Concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement entre la commune de Pont de Veyle et Laiz : L'entreprise retenue sera connue très prochainement, le début des travaux est prévu pour fin janvier, début février.

Un curage d'une partie du bas du réseau d'assainissement de Laiz a été réalisé par l'entreprise Gauthier allant du carrefour des Dîmes à la route de Thoissey et de la Route de Mons à la rue de la mairie.

L'entreprise n'a pas pu curer une partie de la rue de la mairie car un tuyau est écrasé. Une caméra passera prochainement pour connaître l'état du réseau à cet endroit et procéder aux travaux.

Des devis ont été demandés pour changer le grand panneau d'affichage extérieur. 3 sociétés ont été contactés.

Des travaux de mises aux normes continuent à l'école.

Jeux extérieurs : l'implantation et la préparation du terrain se fera par les employés communaux au printemps 2019.

La balustrade du Pont neuf est en cours de rénovation par les employés communaux. Une structure métallique supportant des panneaux bois sera installée.

Le mercredi 19 décembre 2018 a eu lieu la diffusion du DVD «l'arbre de l'enfance» à tous les employés. Monsieur le Maire avait aussi convié la Directrice de l'école, Madame LACHARME, la Présidente du Sou des Ecoles, Madame SALLET ainsi que Monsieur RAPY, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Veyle en charge de la Petite Enfance,

Fin de séance 22h30